



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Former à la transition écologique dans l'enseignement supérieur : défis et solutions

Dossier de presse,
octobre 2022

esr.gouv.fr



SOM

MAI

RE

Édito 3

Sensibiliser à la transition écologique dans l'enseignement supérieur : les conclusions du rapport Jouzel-Abbadie 5

Des établissements engagés : quelques exemples d'initiatives 7

Généraliser la formation : les décisions du ministère 10

Des actions prolongeant les engagements transverses du ministère 13

Annexe : Programme des journées « Former à la transition écologique dans l'enseignement supérieur : défis et solutions » 15

Édito

© MESR/XRPictures



En février 2022, le groupe d'experts co-présidé par Jean Jouzel et Luc Abbadie remettait à ma prédécesseure un rapport consacré à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de transition écologique et de développement durable dans l'enseignement supérieur. Rendez-vous avait été donné pour rendre opérationnelles les recommandations de leurs travaux. Nous y sommes.

Il semble aujourd'hui inutile de rappeler les alertes scientifiques sur l'environnement tant les avertissements sur les conséquences du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité se multiplient. Je tiens en revanche à souligner pourquoi le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se doit d'être aux avant-postes.

Face aux défis à relever, mon engagement en tant que ministre, mais également en tant que chercheuse depuis 30 ans se fonde sur la conviction que les sciences et l'éducation jouent un rôle essentiel. Essentiel dans la prise de conscience et l'explication des phénomènes. Essentiel aussi dans la construction des réponses pour les dépasser. C'est bien en donnant à chaque citoyen les outils d'une compréhension globale que l'on peut poser les fondements d'une action responsable et engagée.

De plus, se former à la transition écologique pour un développement soutenable est aujourd'hui une attente de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants. Cela correspond à leurs convictions et engagements quotidiens. Cela répond aussi aux besoins grandissants du marché du travail qui recherche plus que jamais les compétences liées à ces enjeux.

Enfin, l'engagement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, comme du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, constitue une déclinaison logique des engagements du Gouvernement, impulsés par le président de la République et la Première ministre.

Bien sûr, nous ne partons pas de zéro. De plus en plus d'universités et d'écoles proposent des actions de sensibilisation, des formations, voire des filières dédiées à la transition écologique. Grâce à leur engagement, certaines sont même déjà liées fortement dans l'action avec les étudiants, les partenaires associatifs, les collectivités territoriales ainsi que les alliances européennes.

Pour autant, au regard de l'urgence des défis à relever et comme le proposent les experts du rapport Jouzel et Abbadie, il faut accélérer la marche et généraliser à tous les étudiants la formation à la transition écologique. Celle-ci doit être intégrée, de manière transversale et globale, à toutes les missions de nos établissements.

Pour ce faire, le ministère intégrera dès l'année prochaine un volet dédié à la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques de la transition écologique dans les nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance des établissements.

J'aurai également l'occasion, dans les mois à venir, de vous présenter le plan d'action que le ministère va déployer afin de soutenir la recherche et l'innovation pour atteindre les objectifs ambitieux que le pays se donne en matière de transition écologique.

Nous devons agir concrètement avec la conviction que nos actions collectives auront un impact, et que le pire est évitable. Ne sombrons pas dans une anxiété qui condamne au renoncement et nous confine à l'inaction. C'est donc bien une action optimiste et résolue que nous mènerons ensemble.

Sylvie Retailleau

Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Sensibiliser à la transition écologique dans l'enseignement supérieur : les conclusions du rapport Jouzel-Abbadie

La crise écologique et climatique appelle à une profonde action de la société à tous les niveaux. L'enseignement supérieur doit y jouer un rôle central.

De nombreuses initiatives se sont développées sur l'ensemble du territoire de l'enseignement supérieur et de la recherche : projets d'établissements, projets pédagogiques, projets de recherche, initiatives étudiantes, les innovations en matière d'écologie sont extrêmement riches. Il s'agit aujourd'hui de franchir un cap en construisant une stratégie nationale de formation, initiale et continue, à la transition écologique pour toutes et tous, quel que soit l'établissement, quelle que soit la discipline.

L'élaboration de politiques publiques ministérielles doit nécessairement s'appuyer sur l'expertise des acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche, des scientifiques et des associations spécialisées. C'est pour cela que le ministère a confié, en février 2020, une mission à un groupe d'expertes et d'experts pour examiner la question de la sensibilisation et de la formation de l'ensemble des étudiantes et étudiants aux enjeux de la transition écologique. Ce groupe, présidé par Jean Jouzel et Luc Abbadie, a élaboré un premier rapport remis en juillet 2020.

Suite à ces premières recommandations, la Loi de programmation de la recherche (LPR) du 24 décembre 2020 a pu ajouter une mission au service public de l'enseignement supérieur : « la sensibilisation et la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable » (4bis de l'article L123-2 du code de l'éducation).

Ces premiers travaux ont conduit à la commande d'un second rapport, chargé d'approfondir les réflexions et notamment les modalités opérationnelles des recommandations formulées. Le groupe a alors réuni 26 experts et auditionné 42 personnes.

Leurs conclusions ont été remises à Frédérique Vidal et publiées en février 2022. Elles présentent un recensement des initiatives ainsi que des recommandations concrètes et opérationnelles. Ce rapport, intitulé *Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur*, est accessible via ce lien : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/sensibiliser-et-former-aux-enjeux-de-la-transition-ecologique-dans-l-enseignement-superieur-83888>

Six actions essentielles ont été identifiées dans ce rapport :

- **Faire évoluer toutes les formations de l'enseignement supérieur**, en particulier sur les deux premières années post-bac, avec quatre problématiques à aborder prioritairement : 1. les impacts sur l'environnement à l'échelle planétaire, et 2. à l'échelle locale, 3. les enjeux de société et de gouvernance et 4. le passage à l'action.
- **Faire de la transition écologique un critère de référence dans toutes les activités menées par les établissements et les opérateurs.** L'échelle des sites est en effet particulièrement appropriée pour concevoir et déployer des instruments de sensibilisation et de formation. Les collaborations régionales doivent à ce titre être encouragées.
- **Accélérer et renforcer l'implication des établissements d'enseignement supérieur dans la formation à la transition écologique.** Dans le respect de leur autonomie, les établissements doivent trouver une source d'enrichissement dans l'échange et dans le partage des contenus d'enseignement et de projets concrets. L'inscription dans des démarches de labellisation des politiques d'établissements, largement entamée, est encouragée.
- **Favoriser la mobilisation des personnels de l'enseignement supérieur.** La formation des formateurs doit donc être une priorité. Par ailleurs, tous les personnels de l'enseignement supérieur doivent être bénéficiaires d'une sensibilisation aux enjeux de la transition écologique.
- **Encourager la mobilisation des étudiants.** En complément des contenus pédagogiques, l'engagement des étudiants dans des projets concrets de transition écologique, soutenus localement par des référents, est une clef de réussite.
- **Faciliter et suivre le déploiement des propositions.** L'organisation du partage des ressources et des expériences, via des plateformes d'échange, est déterminant pour atteindre la mobilisation de tous les acteurs.

Des établissements engagés : quelques exemples d'initiatives

De nombreuses initiatives sont d'ores et déjà proposées par de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Une cartographie des initiatives est disponible sur le site de l'Université Virtuelle Environnement et Développement durable (UVED) qui est l'une des huit Universités numériques thématiques soutenues par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche :

<https://www.uved.fr/menu-ressources/initiatives>

Quelques exemples à titre non exhaustif :

Groupe des Écoles Centrales

Le cursus ingénieur des Écoles Centrales a évolué depuis la rentrée 2021 dans le but :

- d'inclure dans les fondamentaux du cursus les activités de formation sur les enjeux socio-environnementaux
- d'introduire le suivi obligatoire de conférences portant sur les enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale dans le cursus
- d'estampiller des projets au sein du cursus selon les objectifs de développement durable de l'ONU
- de valoriser l'engagement citoyen ou associatif en lien avec les objectifs de développement durable (au travers de certificats, UE, crédits ECTS, etc.)
- de cosigner la charte biodiversité sur les campus

https://www.centralesupelec.fr/sites/default/files/gite_gec_cp.pdf

École nationale supérieure d'arts et métiers

Le lundi 31 janvier 2022, Arts et Métiers a signé l'Accord de Grenoble qui engage les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à prendre des mesures pour intégrer les enjeux de la transition socio-écologique dans leurs programmes et sur leurs campus. L'établissement souhaite notamment sensibiliser et former 100 % des étudiants à ces enjeux, proposer une formation au personnel de l'établissement dans un délai de 2 ans, ou encore réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement de 30 % sur 2028-2032. L'école s'est aussi engagée dans l'obtention du label DD&RS.

<https://artsetmetiers.fr/fr/actualites/accord-de-grenoble-arts-et-metiers-confirme-son-engagement-en-faveur-de-la-transition>

Institut Mines-Télécom (IMT)

L'IMT a organisé la première édition de son école d'été, du 5 au 8 juillet 2022, sur le campus d'IMT Atlantique à Brest. 80 participants, appartenant aux équipes pédagogiques des écoles de l'IMT, se sont réunis pour faire évoluer leurs pratiques d'enseignement afin d'y intégrer les enjeux de la transition écologique : finitude des ressources, dérèglement climatique, changements sociétaux, effondrement de la biodiversité. Des keynotes, ateliers, worlds cafés (processus créatif de partage de connaissance) ont été mis en place

pour que les enseignants partagent leurs compréhensions, initiatives et projets. À l'issue de cette rencontre, ils disposent « de méthodes et boîtes à outils » pour leurs propres enseignements et peuvent les diffuser dans leurs écoles.

<https://www.imt.fr/ecole-dete-transition-ecologique/>

Université Paris-Saclay

L'Université Paris-Saclay a choisi d'inscrire les stratégies de développement soutenable dans ses statuts. Elle a mis en place pour tous ses étudiants de licence 2 une unité d'enseignement obligatoire sur les enjeux de la transition écologique. Le M2 Gouvernance de la transition, écologie et sociétés (GTES) vise à former, à travers une approche interdisciplinaire (notamment Écologie et Sciences sociales théoriques et appliquées), des gestionnaires de projets pour produire les conditions d'une transition écologique de durabilité forte.

<https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master/science-politique/m2-gouvernance-de-la-transition-ecologie-et-societes>

Nantes Université

Nantes Université a développé un projet d'établissement permettant :

- d'adopter un fonctionnement responsable et raisonné ayant un impact positif sur l'environnement
- de participer activement aux transitions par la formation, la recherche et l'innovation
- de mesurer son impact environnemental
- d'adopter une charte événementiel responsable
- de construire une charte « recherche et développement durable » avec toutes les structures de recherche
- d'adopter un schéma directeur du numérique responsable
- de former tous ses étudiants aux enjeux de la transition écologique

<https://www.univ-nantes.fr/decouvrir-luniversite/vision-strategie-et-grands-projets/transformation-ecologique>

Université Bretagne Sud

Trois nouveaux parcours de licence autour de la transition écologique et sociétale ont été ouverts en 2022. Historiquement, l'Université Bretagne Sud a été l'une des premières à s'intéresser au développement durable dans ses formations en créant dès 2012 un parcours de licence Sciences, écologie et société (SES). Forte de son expérience, l'UBS a profité du renouvellement de l'accréditation de ses formations pour demander la création d'un nouvel intitulé de mention de licence : « Sciences de la Transition Écologique et Sociétale » avec 3 parcours complémentaires, qui sont dispensés à la Faculté des Sciences et Sciences de l'Ingénieur sur le site de Lorient :

- Sciences, Écologie et Société (pluridisciplinaire)
- Matériaux et Transition Écologique (scientifique)
- Énergie et Environnement (scientifique)

<https://www.actus.univ-ubs.fr/fr/index/articles-chroniques/developpement-durable/sciences-de-la-transition-ecologique-et-societale-l-ubs-pionniere-propose-une-nouvelle-licence.html>

Des formations d'ores et déjà dédiées à des métiers en relation avec la transition écologique

Sur Parcoursup, on recense déjà environ 13 000 places offertes aux néo-bacheliers pour s'engager dans une formation ouvrant à des métiers en relation avec la transition écologique.

Dans le cadre de la continuité entre le lycée et l'enseignement supérieur, les lycéens qui s'engagent dans leur lycée dans des activités d'éco-délégué peuvent le mentionner dans leur dossier Parcoursup transmis aux formations du supérieur. Cet engagement peut également être valorisé par leurs professeurs principaux dans la fiche Avenir du dossier Parcoursup.

En master, ce sont plus de 80 mentions qui proposent des compétences en relation avec la transition écologique, représentant une capacité d'accueil total en 1^{re} année proche de 10 000 étudiants. À ces formations, il faut ajouter les licences professionnelles qui offrent environ 3 000 places chaque année. Enfin, les formations d'ingénieurs, réalisées au sein des universités et ouvrant des compétences spécifiques dans le domaine de la transition écologique, rassemblent environ 3 500 étudiants.

L'Accord de Grenoble de la Convention pour la Transition des Établissements du Supérieur (CTES)

L'Accord de Grenoble a pour objectif d'inciter les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche à s'engager dans la transition écologique en créant un Accord, similaire à l'Accord de Paris résultant de la COP21.

Après une première COP en 2019, des étudiantes et étudiants grenoblois organisateurs de la « COP 2 » ont invité des étudiantes ambassadrices et étudiants ambassadeurs à créer des groupes de travail au sein de leur établissement sur différents sujets (recherche, formation, vie de campus, etc.). La COP 2 étudiante est devenue la Convention pour la Transition des Établissements du Supérieur (CTÉS), association nationale qui a pour objectif de travailler à court, moyen et long terme à la transition sociale et écologique de l'enseignement supérieur et de la recherche en aidant les établissements à s'adapter aux enjeux.

Sur la base de leurs propositions, l'Accord de Grenoble a été présenté lors d'un événement qui s'est déroulé les 10 et 11 avril 2021. L'Accord a alors été ouvert à la signature, engageant les établissements signataires à respecter 11 objectifs principaux.

Aujourd'hui, 11 universités, 48 écoles, 11 écoles de management, 4 instituts et 6 autres structures ont signé l'Accord de Grenoble.

Pour plus d'infos : <https://la-ctes.org/>

Généraliser la formation : les décisions du ministère

À l'occasion du colloque « Former à la transition écologique dans l'enseignement supérieur : défis et solutions » organisé les 19 et 20 octobre à Bordeaux, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé les mesures destinées à mettre en œuvre les préconisations du rapport Jouzel-Abbadie :

1. Adapter les enseignements existants

Afin d'assurer un parcours de formation cohérent, toutes les formations déjà existantes devront évoluer pour intégrer les enjeux de la transition écologique.

2. Offrir de nouveaux enseignements dans les cursus de tous les étudiants

Parallèlement à l'adaptation des enseignements déjà existants dans les différentes thématiques des cursus, des enseignements spécifiques à la transition écologique devront être apportés aux étudiants au plus tard en 2025. Un socle de compétences à acquérir va être défini, et servira de boussole pour la création de ces nouveaux enseignements.

3. Créer de nouveaux cursus

Des nouvelles formations seront proposées aux étudiants dans le paysage de l'enseignement supérieur français pour les former aux nouveaux métiers de la transition écologique en mobilisant les ressources de l'appel à manifestations d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » de France 2030.

4. Prendre en compte la transition écologique dans les stratégies globales des établissements

L'intégration des enjeux environnementaux devra dépasser les contenus de formation et irriguer la stratégie globale des établissements. Les moyens pour y parvenir seront les suivants :

- Dès 2023, dans le cadre du dialogue stratégique entre le ministère et ses établissements, la transition écologique sera progressivement intégrée dans les Contrats d'objectifs de moyens et de performance (COMP) des établissements.

Les établissements construiront et piloteront en autonomie et responsabilité les actions favorisant la décarbonation de leurs activités et la réduction de leur empreinte environnementale. Le dialogue stratégique et de gestion annuel sera l'occasion d'un accompagnement, y compris financier, des établissements pour la mise en place de la stratégie du volet formation et l'identification des premières actions à conduire.

- Pour faciliter cette intégration, des formations continues à la transition écologique seront proposées dès 2023 pour une diversité de publics : dirigeantes et dirigeants d'établissement, enseignantes et enseignants ou encore, étudiantes et étudiants des parcours Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF).
- Pour permettre de proposer au plus tard en 2025 à chaque étudiant de l'enseignement supérieur public et privé d'intérêt général un socle de connaissances transversales et pluridisciplinaires en s'appuyant sur une approche par les compétences, un cahier des charges sera créé dès 2023. L'appui sur un pôle national de ressources pédagogiques sera également proposé. Chaque établissement d'enseignement supérieur pourra ainsi bâtir sur cette base une offre de formation qu'il pourra adapter et enrichir en fonction de sa mission et du public étudiant qu'il forme. Des ateliers réunissant des acteurs représentatifs dans l'enseignement supérieur et la recherche, le public étudiant, des associations, ONGs et Think-tank seront organisés pour établir le cahier des charges relatif à ces formations, organiser le pôle national de ressources pédagogiques, et penser les modalités d'intégration de l'engagement étudiant dans ces formations. Ils préfigureront la mise en place d'une animation nationale pérenne.

La mise en œuvre de ces mesures pour généraliser l'intégration de la transition écologique dans les formations sera conduite en coordination avec tous les ministères dont relèvent les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi le ministère du Travail, et s'inscriront dans une perspective européenne. Les alliances européennes constituent en effet un cadre pertinent pour bâtir des projets sur ces enjeux. C'est également le cas du programme Erasmus+ pour lequel l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique deviennent en 2023 une priorité transversale pour la sélection des projets.

« Initiative gouvernementale de formation des cadres de l'État »

La généralisation des enseignements à la transition écologique dans l'enseignement supérieur s'inscrit dans le prolongement du Plan de formation à la transition écologique des cadres de l'État.

Présenté le 11 octobre 2022 par le ministre de la Fonction publique Stanislas Guerini aux côtés de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Sylvie Retailleau, du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Christophe Béchu, et de la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher, il vise à former les 25 000 cadres supérieurs de la fonction publique d'État d'ici 2024, avant que leurs collègues de la fonction publique territoriale et de l'hospitalière ne soient à leur tour formés d'ici 2025.

À terme, ce sont les 5,6 millions d'agents des trois versants de la fonction publique qui seront ainsi formés d'ici 2027.

Pour en savoir plus :

<https://www.transformation.gouv.fr/ministre/actualite/lancement-du-premier-plan-de-formation-des-agents-publics-la-transition>

Des actions prolongeant les engagements transverses du ministère

Les engagements pris pour la généralisation de la formation aux enjeux de la transition écologique s'inscrivent dans la logique de la circulaire sobriété envoyée à tous les établissements le 24 septembre 2022. L'objet de cette circulaire est d'accompagner la mise en place des plans de sobriété que les établissements et organismes de recherche devront établir. Elle présente les lignes directrices en matière de formation et de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable et les leviers d'action en vue d'atteindre l'objectif de réduction de la consommation énergétique.

L'objectif de réduction de la consommation énergétique nécessite en effet des actions fortes qui mobiliseront l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Plusieurs leviers d'actions sont d'ores et déjà identifiés et sont pour beaucoup déjà mis en œuvre dans les établissements et par l'ensemble des communautés. Dans la continuité des actions déjà menées, il est demandé aux établissements d'élaborer un plan de sobriété énergétique répondant à **l'objectif de réduction de 10% des consommations en 2024** par rapport à l'année 2019.

Cinq leviers sont visés par la circulaire :

- **Gestion du parc immobilier** (chauffage et climatisation, éclairage, choix et usage informatique, matériel électrique, travaux de rénovation énergétique)
- **Mobilité des agents et des étudiants**
- **Stratégie d'achats**
- **Empreinte carbone liée aux activités de la recherche ou aux équipements de formation**
- **Élaboration et suivi des plans de sobriété des établissements** (projets de plan d'actions attendus pour le 31 octobre et plans de sobriété complets avant la fin de l'année civile)

Les mesures annoncées ce jour s'inscrivent aussi plus largement dans le plan climat-biodiversité et transition écologique actuellement élaboré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce plan déclinera différents **jalons et indicateurs** en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2) et la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB3). Il concernera l'ensemble de ses opérateurs (organismes nationaux de recherche, universités, écoles) et s'articulera autour de trois grands axes :

- **Formation** : afin, notamment, de former aux enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable pour toutes les formations Bac+2 dès 2025 ; former les dirigeants d'établissement et les formateurs à partir de 2023 ; de lancer une prospective sur les nouveaux métiers de l'économie « verte » en 2023. Autant d'enjeux que les mesures présentées ce jour visent à relever.
- **Recherche/expertise** : afin, par exemple, d'accentuer les actions de recherche et d'innovation de rupture en faveur de la transition écologique en accompagnant tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ; ou encore de préparer la nouvelle génération de programmes recherche/innovation pour la transition écologique pour un développement soutenable, de renforcer et évaluer la mobilisation de l'expertise scientifique en appui aux politiques publiques.
- **Engagement** : afin, par exemple, d'encourager les initiatives étudiantes via la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) ; ou de promouvoir l'entrepreneuriat via un prix Pépite dédié aux enjeux de transition écologique et de développement soutenable.

Afin d'atteindre ces objectifs et dans le respect de leur autonomie, le ministère demandera à ses opérateurs de les décliner dans le cadre d'un schéma directeur. Le dialogue stratégique et de gestion annuel permettra d'en assurer un suivi régulier.

Annexe : Programme des journées « Former à la transition écologique dans l'enseignement supérieur : défis et solutions »

Après un retour sur quelques initiatives existantes et inspirantes de formation à la transition écologique dans les établissements d'enseignement supérieur, l'objectif de ces deux journées est d'opérationnaliser les recommandations du rapport Jouzel.

L'événement se déroule à Bordeaux et est organisé en deux temps :

- Une soirée autour du film *Bigger Than Us* à Cap Sciences le 19 octobre
- Une journée consacrée aux enjeux de formation avec une conférence et des tables rondes à l'université de Bordeaux le 20 octobre

Mercredi 19 octobre 2022

Soirée « Transition écologique et engagement étudiant – échanges autour du film *Bigger Than Us* »

Projection du film *Bigger than us*. Ce film réalisé par Flore Vasseur, présente des initiatives de jeunes dans le monde qui œuvrent pour les droits humains, le climat, la liberté d'expression, la justice sociale, l'accès à l'éducation ou l'alimentation.

La projection sera suivie d'un échange avec la salle en présence de :

- Flore Vasseur, réalisatrice du film
- Dean Lewis, président de l'université de Bordeaux
- Éric Macé, vice-président en charge des transitions environnementales et sociétales de l'université de Bordeaux
- Marie Juliette Capponi, vice-présidente étudiante de l'université de Bordeaux
- Luc Abbadie, co-auteur du rapport sur la transition écologique dans l'enseignement supérieur

De 18h à 21h30 à Cap Sciences.

Jeudi 20 octobre 2022

Lieu : Université de Bordeaux, Amphithéâtre 9, campus Carreire, 146 rue Léo Saignat, 33 000 Bordeaux.

La journée s'articule autour de plusieurs temps forts :

- Un retour sur le rapport Jouzel 6 mois après sa publication par des membres du groupe de travail
- Un dialogue entre les conférences d'établissements autour de leur priorité pour accélérer la formation à la transition écologique
- Deux tables rondes présenteront des initiatives inspirantes d'établissement de statuts différents (universités, grandes écoles, écoles d'ingénieurs, écoles de management). Au-delà d'une mise en lumière de ces initiatives, il s'agira de s'interroger sur les conditions d'un passage à l'échelle nationale

La journée est animée par Anaïs Gérard, directrice de la rédaction Enseignement et Recherche d'AEF info et Pascale Bourrat-Housni, sous-directrice territoires, société, savoirs du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Matinée : 9h30 – 12h

- Mot d'accueil de Dean Lewis, président de l'université de Bordeaux
- Ouverture par Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Conférence « 6 mois après le rapport Jouzel, où en sommes-nous ? » avec Jean Jouzel, Luc Abbadie et Magali Reghezza-Zitt
- Table ronde des Conférences d'établissements avec Manuel Tunon de Lara pour France Universités, Jacques Fayolle pour la CDÉFI, Laurent Champaney pour la CGE et Bruno Neil pour la CDEFM

Après-midi : 14h – 17h

- Table ronde « L'intégration des questions de transition écologique dans les enseignements : initiatives d'établissements et passage à l'échelle nationale » avec :
 - Amélie Antoine-Audo, co-auteurice du rapport sur « Les transformations environnementales à Sciences Po – mission d'approfondissement pour l'offre d'enseignement et de recherche », Sciences Po Paris
 - Cécile Delolme, directrice de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) de Lyon

- Benoit Laignel, vice-président développement durable et responsabilité sociétale de l'université de Rouen Normandie
 - Joanne Pagèze, vice-présidente de l'université de Bordeaux, en charge du projet ENLIGHT en partenariat avec 9 universités européennes
 - Delphine Pommeray, directrice de la fondation UVED (Université Virtuelle Environnement et Développement Durable)
- Table ronde « Projet d'établissement, équipes pédagogiques et engagement étudiant : des convergences pour accélérer la transition écologique » avec :
 - Carine Bernault, présidente de Nantes Université
 - Heidi Michaud, co-présidente de l'association étudiante Petits Pieds Nantais
 - Anastasia Léauté, présidente du RESES, Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire
 - Hervé Le Treut, projet AcclimaTerra
 - Denis Guibard, directeur de l'IMT Business School

Séquence de clôture : 17h45 – 18h30

- Fanny Didou, facilitatrice graphique, présente les planches de synthèse de la journée
- Allocution, à distance, de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Allocution, à distance, de Pap Ndiaye, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse
- Discours de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contact presse

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
Département de la communication —
Pôle presse
01 55 55 82 00
presse-mesr@recherche.gouv.fr